

Tarifications 2026-2027

1 Frais d'inscription (ouverture de dossier)

Ces frais couvrent l'analyse administrative, la vérification des prérequis et l'entretien d'admission.

- Inscription anticipée (jusqu'au 31 mai) : OFFERT (CHF 0.-)
- Inscription tardive (à partir du 1^{er} juin) : CHF 80.-

Pour les candidats admis, le montant des frais d'inscription (le cas échéant) sera ajouté automatiquement à la première facture de scolarité (échéance de septembre). En cas de refus du dossier ou de retrait de la candidature avant la décision d'admission, aucun frais n'est facturé.

2 Frais de scolarité

Dus mensuellement sur 10 mois par année académique (de septembre à juin). Le paiement est exigible au début de chaque mois pour le mois suivant. Les frais s'appliquent à tous les étudiants suivant le Diplôme ou le Certificat en Ministères.

Frais	Résidence Suisse	Résidence Union Européenne
Mensuel	CHF 595.-	CHF 425.-
Annuel	CHF 5950.-	CHF 4250.-

2.1 Contribution à la formation (réduction)

Les frais de scolarité bruts sont réduits grâce au soutien financier de l'église ou de l'organisation de stage.

Une contribution minimale de CHF 200.- provenant du lieu de stage de l'étudiant est requise. Ce montant est déduit des frais mensuels. Veuillez consulter le tableau ci-dessous détaillant le reste à charge de l'étudiant en déduisant la contribution du lieu de stage.

Contributeurs	Frais mensuel	Frais annuel
Étudiant CH	CHF 395.-	CHF 3950.-
Étudiant UE	CHF 225.-	CHF 2250.-
Lieu de stage	CHF 200.-	CHF 2000.-

La contribution provenant du lieu de stage peut être versée à l'étudiant ou directement à Apostello selon la configuration souhaitée.

2.2 Échéancier de paiement

- Période : 10 mensualités, de septembre à juin.
- Date d'échéance : au début de chaque mois.
- Application : les frais sont dus dès le 1^{er} septembre.

3 Matériel pédagogique et outils spécifiques

Livres et bibliographies : l'achat des ouvrages de référence et de la bibliographie indicative est à la charge de l'étudiant. Une liste des livres obligatoires est fournie lors de l'inscription. L'école met à disposition une bibliothèque physique et un accès aux bibliothèques universitaires partenaires (UNIGE).

Frais pédagogiques de modules spécifiques : Le coût des outils, tests ou matériels obligatoires requis pour la validation de certains modules (ex. : tests psychométriques pour le module de connaissance de soi) est inclus dans les frais de scolarité.

4 Remboursement de frais liés aux activités

Les dépenses engagées dans le cadre de la collaboration avec l'école et validées par la direction (ex. : conférences externes, matériel pour retraites, frais de déplacement pour événements officiels) sont remboursées sur présentation de justificatifs originaux.

5 Résiliation et arrêt en cours d'année

5.1 Période d'essai

Une période d'essai de 3 mois est instaurée dès la rentrée académique.

- Durant cette période, l'étudiant souhaitant mettre fin à sa formation doit respecter un préavis écrit de 7 jours.
- Les frais de scolarité sont dus jusqu'à la fin du mois civil en cours au moment de l'expiration du préavis.

5.2 Après la période d'essai

Une fois la période d'essai écoulée, l'engagement financier couvre la totalité du semestre en cours (cf. calendrier annuel).

En cas de démission, les frais de scolarité restent intégralement dus jusqu'à la fin du semestre en cours. Aucun remboursement au prorata n'est accordé pour les mois non suivis au sein d'un semestre entamé.

6 Cours pour auditeurs libres (auditeurs externes)

Les auditeurs externes ne suivant pas le cursus complet peuvent s'inscrire à des cours à la carte, avec attestation de formation à la clé.

- Prix par crédit ECTS : CHF 140.-
- Fonctionnement : le coût total dépend du nombre de crédits correspondant aux cours choisis. Un cours de 1 crédit coûtera CHF 140.- quand un cours de 2 crédits coûtera CHF 280.-, etc.
- Limite annuelle : l'inscription en tant qu'auditeur libre est limitée à un maximum de 28 ECTS par année académique.
- Conditions : l'inscription est soumise à la disponibilité des places dans les cours concernés et à la validation de la commission d'admission.